

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020, À COUVET, ESPACEVAL, SALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : Le doyen d'âge, M. François Oppliger (PS)

M. Oppliger (PS) ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun pour cette séance de constitution qui va ouvrir la IV^e législature. Les membres ont été convoqués dans les délais, conformément aux règles.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Ouverture de la IV^e législature de la commune de Val-de-Travers
2. Arrêté de validation de l'élection du Conseil général
3. Constitution du bureau provisoire du Conseil général
4. Appel
5. Élection du bureau du Conseil général
 - a) Président·e
 - b) Premier vice-président·e
 - c) Second vice-président·e
 - d) Secrétaire
 - e) Secrétaire-suppléant·e
 - f) Deux questeurs
6. Élection du Conseil communal
7. Nomination des commissions
 - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du CG)
 - b) Commission de gestion et des finances (9 membres)
 - c) Commission des naturalisations et des agrégations (7 membres)
 - d) Commission des règlements (7 membres)

Il demande aux membres de l'Assemblée s'ils souhaitent que des modifications soient apportées à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, celui-ci est considéré comme accepté tel qu'adressé aux membres du législatif communal.

1. OUVERTURE DE LA IV^E LEGISLATURE DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Le président provisoire prend la parole ainsi : « Cette soirée se déroulera dans des conditions pour le moins particulières, comme toutes les séances du Conseil général de l'année en cours. À la suite d'une certaine pandémie, en application des mesures de protections sanitaires prises par le Conseil d'État, la séance se déroule en l'absence de public, le port du masque est obligatoire, sauf pour les orateurs, et pour l'hygiène des mains n'oubliez pas la solution hydroalcoolique. Vous êtes priés de ne vous déplacer qu'en cas de nécessité s'il vous plaît. Avec la situation pour le moins particulière que nous vivons actuellement, c'est à nous de nous adapter, la maladie, elle, suit son cours. Soyons patients et appliquons les mesures de protection : vous avez pu prendre connaissance du plan de protection COVID 19.

Il faut très sincèrement remercier les conseillers généraux et les conseillers communaux ayant œuvré durant la dernière législature. Notre gratitude va également au personnel communal engagé dans tous les dicastères et travaillant tous les jours pour le mieux de la population et de la commune, ils le méritent bien, ce n'est pas toujours facile d'être au service des citoyens.

Nos sincères félicitations aux élus au sein de notre Conseil général et remerciement pour leur engagement. Je vous souhaite une législature riche et une collaboration fructueuse dans le respect de chacun et la courtoisie. Une pensée particulière aux candidats non élus et un grand merci à eux

pour leur engagement. Ils auront l'occasion de s'investir durant la législature en prenant part à des commissions où il n'est pas forcément nécessaire d'être conseiller général, ou peut-être remplacer un démissionnaire, ça arrive. »

Le président provisoire rappelle ensuite que sur la page Facebook de la Commune seront publiées les informations sur le déroulement de la soirée ainsi que des photos. Le président invite les membres qui ne souhaiteraient pas être pris en photo et diffusés sur les réseaux sociaux à se manifester.

Il prend note que M. Florian Stirnemann (AGORA) ne souhaite pas que sa photo soit publiée sur les réseaux sociaux.

2. ARRETE DE VALIDATION DE L'ELECTION DU CONSEIL GENERAL

Le président provisoire procède à la lecture de l'arrêté de validation de l'élection du Conseil général, qui a été publié dans la Feuille officielle du vendredi 30 octobre 2020. Il a la teneur suivante :

« Le Conseil communal de Val-de-Travers

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

Vu la publication faite dans la Feuille officielle N° 44 du 30 octobre 2020 du résultat de l'élection au Conseil général du 25 octobre 2020 ;

Considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'État dans le délai légal, arrête :

Article unique : *L'élection du Conseil général du 25 octobre 2020 est validée.*

Val-de-Travers, le 11 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Yves Fatton : Christian Reber »

3. CONSTITUTION DU BUREAU PROVISOIRE DU CONSEIL GENERAL

Le président provisoire rappelle que, conformément à l'article 3.3, al. 4, du RG, le doyen d'âge fonctionne comme président provisoire et les trois plus jeunes membres remplissent les fonctions de secrétaire et de questeurs. C'est ainsi qu'il sera assisté provisoirement de M. Florian Dreyer (PLR) en qualité de secrétaire et de Mme Naomi Humbert (Les Verts) et M. Quentin Di Meo (PLR) qui rempliront la fonction de questeurs.

4. APPEL

Le président provisoire demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents	: 41 membres
Majorité absolue	: 21 voix

- *Pour AGORA* : Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Christophe Calame ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Yves Fatton ; Jean-Philippe Franel ; Jean-Pierre Gfeller ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet ; Benoît Simon-Vermot et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Frédéric Mairy ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; René Perret et Eric Sivignon.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset ; Amanda Ioset et Philippe Vaucher.

- *Pour Les Verts* : Naomi Humbert ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour le PVL* : Vincent Casaubon.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Sébastien Burri ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ et Jean-Claude Schülé.

Le chancelier M. Christian Reber, Mmes Céline Fauguel et Valérie Marquis, collaboratrices spécialisées à la Chancellerie, ainsi que la presse sont présents.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président provisoire rappelle que les élections et nominations se font à bulletin secret. Si le nombre de candidats proposés correspond au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est tacite. Il laisse donc la parole aux différents groupes pour lui proposer des candidats aux fonctions de président-e, premier vice-président-e, second vice-président-e, secrétaire, secrétaire-suppléant-e et questeurs.

Le rapporteur du groupe UDC, M. Niels Rosselet-Christ, propose M. André Rosselet comme président du Conseil général. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Rosselet est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe socialiste, Mme Sarah Fuchs-Rota, propose Mme May Margot pour le poste de première vice-présidente. Elle est élue tacitement.

Le rapporteur du groupe PLR, M. Quentin Di Meo, annonce ensuite la candidature de M. Florian Dreyer comme second vice-président, qui est également élu tacitement.

Le rapporteur du groupe socialiste, Mme Fuchs-Rota présente Mme Gloria Dias comme secrétaire. Aucun autre candidat n'étant présenté, son élection est tacite.

M. Di Meo (PLR) annonce ensuite la candidature de M. Jean-Philippe Franel (PLR) au poste de secrétaire-suppléant. Ce dernier est élu tacitement.

M. Di Meo (PLR) propose M. Daniel Otth comme questeur et Mme Fuchs-Rota (PS) présente M. René Perret comme second questeur. Aucun autre membre n'étant proposé, l'élection de ces deux candidats est tacite.

C'est ainsi que le bureau 2021-du Conseil général est constitué :

Président	M. André Rosselet (UDC)
Première vice-présidente	Mme May Margot (PS)
Second vice-président	M. Florian Dreyer (PLR)
Secrétaire	Mme Gloria Dias (PS)
Secrétaire-suppléant	M. Jean-Philippe Franel (PLR)
Questeurs	M. Daniel Otth (PLR) M. René Perret (PS)

Le président provisoire s'exprime : « *Je savais ne pas être un junior, mais lorsque le chancelier m'a contacté pour m'annoncer qu'en tant que doyen il m'incombait la tâche d'ouvrir la séance de ce soir,*

j'ai pris un coup de vieux, puis j'ai pensé : enfin plutôt que doyen nous pourrions dire jeune depuis plus longtemps, cela dépend de quel côté de la lorgnette on regarde la vie.

Nous avons la chance, dans notre collège et depuis le début de la vie de la commune de Val-de-Travers, de siéger dans le respect et l'écoute. Bien entendu, il y a quelques fois des désaccords et cela est normal, mais, généralement, réglés en bonne intelligence, sans faire trop de vagues.

Pour les quatre ans à venir, rappelons-nous que pour avancer, en cherchant des solutions constructives et non dans les confrontations, depuis douze ans nous avons prouvé que c'est possible, soyons positifs et optimistes. La pensée unique est de mise dans ce collège, différences d'opinions et de couleurs politiques doivent être un moteur et non un moyen de blocage idéologique.

Maintenant que nous avons constitué le bureau du Conseil général de notre commune, le moment est venu de céder ma place à M. André Rosselet et je rejoins vos rangs. »

Le secrétaire, M. Dreyer (PLR), en fait de même alors que Mme Humbert (Les Verts) et M. Di Meo (PLR) retournent dans les rangs de l'Assemblée.

6. ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL

Le président remercie le Législatif pour sa confiance et rappelle tout d'abord la teneur de l'article 3.23 du règlement général de commune.

Élections et nominations **3.23** *Les candidats sont annoncés au président et présentés par lui. Le suffrage accordé à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.*

²*Les élections et nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.*

³*Après plus de deux tours infructueux, ou si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, un tour supplémentaire est organisé et le candidat qui a obtenu le moins de voix au tour précédent est éliminé. Il en ira ainsi de suite dans les éventuels tours suivants jusqu'à ce que le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue corresponde à celui des personnes à élire.*

⁴*Pour le calcul de la majorité, il est tenu compte des bulletins rentrés, y compris les blancs, mais sans les nuls.*

⁵*L'élection tacite est réservée lorsque le nombre des candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire.*

Compte tenu de cet article, il laisse dès lors la parole aux différents groupes pour qu'ils lui annoncent les candidats pour cette élection.

M. Di Meo (PLR) rappelle que depuis la création de notre Commune, la répartition des sièges à l'exécutif de Val-de-Travers a toujours été identique. Osons le dire, une forme de formule magique, basée sur un consensus politique, discutée entre la majorité des partis. Une formule qui a fait ses preuves et qui fonctionne.

Le PLR l'a répété sans cesse et le dit ce soir encore, dans un exécutif comme celui de Val-de-Travers, il faut privilégier les compétences et la collégialité. Travailler ensemble, de manière pragmatique, pour le bien de tous, constitue également un élément clé de la réussite et du développement de notre commune.

Il n'est en aucun cas question de remplir des quotas, mais bien de doter notre commune de cinq personnalités répondant aux attentes des habitantes et des habitants de Val-de-Travers.

Après les résultats de l'élection, les partis politiques ont dressé leur stratégie pour la composition du nouveau Conseil communal. Le PLR, souhaitant connaître l'ensemble des candidates et des candidats à l'élection, a rencontré M. Eric Sivignon (PS) et Mme Marie-France Vaucher (Les Verts). Qu'ils soient ici remerciés et félicités pour leur engagement en faveur de notre commune.

Le groupe PLR profite également de cette occasion pour remercier le Conseil communal du travail accompli, ainsi que tous les élus qui ont siégé durant cette législature. Val-de-Travers est un modèle de réussite que nous devons cultiver.

Dès lors, pour cette quatrième législature, le groupe PLR propose à la fonction de conseiller communal, tous trois connus et reconnus, MM. Yves Fatton, Christophe Calame et Benoît Simon-Vermot. Trois candidats aux multiples compétences, qui ont largement démontré leurs capacités de consensus, d'efficacité et de collégialité au sein d'un exécutif. Le groupe PLR les remercie de leur engagement et leur souhaite plein succès.

Par conséquent, il va sans dire que les élus PLR soutiendront le statu quo en donnant leurs voix aux trois candidats issus de leur parti ainsi qu'aux deux candidats issus du parti socialiste. Le groupe PLR appelle chaque élu à en faire de même.

Mme Fuchs-Rota (PS) indique que son groupe remercie l'ensemble des membres du Conseil communal pour leur travail de très grande qualité, ainsi que leur sens de la collégialité durant cette dernière législature, qui touche bientôt à sa fin.

Le groupe socialiste tient particulièrement à la continuité de cet état d'esprit positif au sein du Conseil communal. Ce mois de novembre fut long mais intéressant, rempli de discussions et d'échanges entre les différents groupes. Si certains ont mis en exergue le fait qu'il y aurait des clivages gauche – droite au sein de cet hémicycle, le groupe socialiste a surtout pu constater une bonne collaboration durant ce long mois d'automne.

C'est avec grand plaisir qu'il présente ce soir deux candidats à l'élection du Conseil communal : le premier, notre conseiller communal, M. Frédéric Mairy, qui n'a plus besoin d'être présenté, élu brillamment lors du dernier scrutin.

Le second candidat, que presque toutes et tous ont déjà eu la chance de rencontrer à vélo ou en vidéo conférence, est M. Eric Sivignon. Pour celles et ceux à qui cette chance ne serait pas encore arrivée, le groupe socialiste en fait sa présentation : né le 28 avril 1980 en France, il est marié à Mme Lydie Stirnemann, avec qui il a deux enfants, de deux ans et de neuf mois. En 2003, il obtient un diplôme d'ingénieur en mécanique de l'INSA à Lyon, qui est similaire à l'EPFL. Il arrive en 2007 à Val-de-Travers pour exercer son métier d'ingénieur en mécanique au sein d'ETEL à Môtiers. Il tombe rapidement amoureux de la région et y emménage en 2009. Profondément marqué par un petit voyage de trois ans autour du monde à vélo avec son épouse, il perçoit à quel point notre qualité de vie est fragile face aux inégalités répandues à travers le monde. Dès lors, il s'engage davantage pour la chose publique. À leur retour, il retrouve son poste d'ingénieur au sein de l'entreprise ETEL. Eric s'est investi dans plusieurs associations locales : le club de badminton, la course « La Vallonnière », Pro Vélo, l'association « C'est CUI », la coopérative solaire Coopsol, qui a d'ailleurs réalisé une centrale solaire de 1'000 m² de panneaux photovoltaïques juste au-dessus de nos têtes. Durant le confinement, il effectue également des livraisons à vélo pour le CORA. Bref, Eric n'est pas né à Val-de-Travers, mais c'est un passionné de la région. Sa capacité d'écoute, son sens du consensus et ses compétences professionnelles lui permettront de remplir pleinement les qualités d'un conseiller communal.

En présentant ces deux candidats, le parti socialiste invite les membres du Conseil général à voter en leur faveur. Et en ce qui concerne l'élection, le groupe socialiste soutiendra également les conseillers communaux PLR, largement soutenus par la population.

Mme Naomi Humbert (Les Verts) présente, au nom de son parti et avec beaucoup de fierté, une candidature compétente et féminine, Mme Marie-France Vaucher. Beaucoup la connaissent déjà très bien puisque Mme Vaucher est membre du Conseil général depuis 2012. Huit ans de législature, cela laisse le temps de bien connaître le système politique, son historique, mais surtout, sa région et ses habitants. Ambitieuse et déterminée, cette maman de trois enfants a déjà fait ses preuves par ses engagements politiques et a su démontrer, durant ces années, sa collaboration, sa collégialité ainsi que sa grande compétence, surtout dans le domaine de l'écologie, de l'urbanisme et du social. Concernant l'administration, Mme Vaucher en connaît un rayon : travaillant comme chargée de projet stratégique auprès du service cantonal de la santé publique, elle a également soutenu des conseillers

communaux en tant que secrétaire de direction, auprès du dicastère de l'urbanisme et du développement durable de Val-de-Travers. Ses expériences et ses connaissances approfondies des autorités cantonales et communales sont précieuses et un atout considérable afin de servir les intérêts de notre commune. Efficace, fiable et pointilleuse, elle saura prendre des décisions concrètes en adoptant une vision politique cohérente. Avoir une meilleure représentativité au sein de notre commune, une femme, siéger parmi nos conseillers communaux.

M. Thierry Ray (AGORA) indique que son groupe a décidé de soutenir la candidature de Mme Vaucher. Si son groupe n'a aucun grief contre le nouveau candidat du groupe socialiste, il pense que la candidature de Mme Vaucher est la plus adaptée pour affronter les quatre prochaines années, qui s'annoncent particulièrement difficiles pour notre belle commune. Sa solide expérience du fonctionnement d'une commune, son engagement en tant que conseillère générale durant de nombreuses années, sa connaissance des différents dicastères et sa fibre pour la défense de la nature ont convaincu le groupe AGORA. Travailleuse impliquée et intègre, elle est la candidate idéale pour occuper un siège au Conseil communal. Le Législatif doit, après douze années de règne PLR et PS, accepter que ce cinquième siège revienne à un autre parti, ce qui permettra d'avoir une meilleure représentation de la volonté populaire et une meilleure diversité. Cette dernière a clairement été sollicitée par la population et si nous nous retrouvons ce soir avec la même répartition que depuis 2008, il ne faudra pas s'étonner que la population se désintéresse de plus en plus de la chose politique.

Une candidature féminine au Conseil communal, exemple si rare à Val-de-Travers, est à prendre en compte avec le plus grand sérieux. Aussi, nous ne comprendrions pas que les conseillères générales de gauche ne soutiennent pas une femme de gauche, comme nous ne comprendrions pas que les conseillères générales de droite ne soutiennent pas une candidature féminine. Pour tous les autres, le CV de Mme Vaucher parle de lui-même. Compétences multiples de gestion, notamment expériences, engagement sérieux et intégrité. Nous avons de la chance d'avoir une candidate de qualité ce soir et la Commune en aura bien besoin.

M. Rosselet-Christ (UDC) prend la parole en ces termes : « *L'UDC a pris le temps d'une grande réflexion quant à la composition du Conseil communal pour la nouvelle législature.*

Accusant réception des résultats d'octobre, elle s'est interrogée tout d'abord sur la pertinence de maintenir ou non ses prétentions formulées depuis quatre ans à l'obtention d'un siège à l'Exécutif. Les considérations mathématiques n'étant vraisemblablement pas l'apanage des autres groupes politiques, l'UDC aurait pu faire valoir ses prétentions dans un tel contexte. Mais cette prétention repose essentiellement sur deux critères fondamentaux pour notre parti : l'élection par le peuple de son candidat au Législatif ainsi que, et surtout, la représentativité mathématique de l'électorat, de l'ordre de minimum 20 %. Il nous est apparu dès lors, par souci d'éviter une auto contradiction, qu'il serait incohérent que notre groupe revendique le siège qui lui était dû il y a quatre ans.

L'UDC s'est alors penchée sur les deux candidatures annoncées, à savoir celles de Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) et de M. Eric Sivignon (PS).

Chacun de ces candidats porte son lot d'atouts, inéluctablement, mais aussi des inconvénients. Si nous voyons en Mme Vaucher une personne politiquement expérimentée, une femme tout à fait compétente, nous ne saurions toutefois cautionner l'octroi d'un siège à un parti qui n'a obtenu que trois sièges sur 41 au Législatif. Cela reviendrait non seulement à céder à un invraisemblable illogisme, mais aussi à contrecarrer la volonté populaire, dont le reflet est la composition effective de notre Législatif, et cela n'est tout bonnement pas acceptable dans une démocratie digne de ce nom.

Quant à M. Sivignon (PS), si nous reconnaissons la légitimité du parti socialiste à prétendre à ce deuxième siège, ainsi bien entendu que la pertinence de l'exceptionnel profil de son candidat, nous avons des réserves quant à son manque quasi total d'expérience politique et du fonctionnement de nos institutions, de surcroît dans une région comme la nôtre, où le fonctionnement déjà si particulier des institutions repose aussi sur une collégialité exemplaire à bien des égards.

Ces constats étant dressés et couplés aux discussions menées avec les représentants de quelques groupes, nous conduisent ce soir à nous rallier au maintien du statu quo en termes de représentativité

des partis au sein de l'exécutif communal, en appelant le nouveau collègue en devenir à faire montre d'une attitude au diapason des succès passés et dans la continuité de ces derniers tout en visant à améliorer ce qui peut être amélioré : le dialogue interpartis et la collaboration de toutes les forces politiques de l'Exécutif mais aussi du Législatif sont primordiaux pour la bonne marche de nos institutions. Rappelons enfin à ce collègue en devenir, pour la postérité, qu'à quelques échelons du pouvoir que cela soit, notre démocratie est ainsi faite qu'elle ne peut fonctionner que grâce aux compromis entre toutes les forces en présence. »

La parole n'étant plus demandée, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer sur les six candidatures déposées :

- M. Christophe Calame (PLR),
- M. Yves Fattou (PLR),
- M. Benoît Simon-Vermot (PLR),
- M. Frédéric Mairy (PS),
- M. Eric Sivignon (PS)
- Mme Marie-France Vaucher (Les Verts)

Il précise que le dépouillement se déroulera à la vue de tous, mais chacun est prié de rester à sa place pendant ce laps de temps.

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	41
Majorité absolue :	21

Sont élus :

M. Frédéric Mairy (PS), avec 37 voix
M. Christophe Calame (PLR), avec 34 voix
M. Yves Fattou (PLR), avec 34 voix
M. Simon-Vermot (PLR), avec 30 voix
M. Eric Sivignon (PS), avec 29 voix

Obtient des voix :

Mme Marie-France Vaucher (les Verts), 14 voix

L'élection étant terminée, le président félicite les nouveaux élus et leur souhaite bien du plaisir dans leur nouvelle et ancienne fonction. L'Assemblée applaudit les membres élus, tandis qu'ils prennent place sur la scène.

7. NOMINATION DES COMMISSIONS

A) CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (3 MEMBRES CHOISIS AU SEIN DU CG)

Le président relève que les règles concernant les nominations des commissions sont les mêmes que pour les précédentes fonctions et n'y revient donc pas. Par souci de simplification et selon entente entre les groupes, un viennent-ensuite appelé à siéger au Conseil général en remplacement d'un élu au Conseil communal peut être présenté pour siéger au sein des commissions, pour autant que le Conseil communal ait validé son élection avant la séance constitutive de la commission.

Compte tenu que ce principe a été admis, il laisse dès lors la parole aux différents groupes, afin qu'ils proposent leurs membres à ce conseil.

Au nom du PLR, M. Di Meo propose :

✓ Mme Laure Pitteloud et M. Roland Schorderet

Au nom du groupe socialiste, Mme Fuchs-Rota propose :

✓ Mme May Margot

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mmes Pitteloud et Margot, ainsi que M. Schorderet sont nommés tacitement.

B) COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (9 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent des membres à cette commission.

Au nom du PLR, M. Di Meo propose :

✓ Mme Céline Rufener Eschler et MM. Alexandre Iseppi, Malo Bortolini et Roland Schorderet

Au nom du groupe socialiste, Mme Cécile Mermet Meyer propose :

✓ Mmes Katia Della Pietra et Sarah Fuchs-Rota, ainsi que M. Jean-Marc Hirschy.

Au nom du groupe AGORA, M. Florian Stirnemann propose :

✓ M. Thierry Ray

Au nom du groupe POP, Mme Amanda Ioset propose :

✓ M. Philippe Vaucher

Au nom du groupe UDC, M. Sokol Mehmetaj propose :

✓ M. Niels Rosselet-Christ

M. Sergio Santiago (Les Verts) indique que son groupe ne présente pas de candidature mais soutiendra la candidature de M. Thierry Ray, pour deux raisons : d'une part c'est une question arithmétique, en additionnant les sièges obtenus par Les Verts et AGORA et d'autre part pour une raison de compétence.

Dix candidats ayant été présentés, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer sur les dix membres proposés :

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	36
Bulletins rentrés :	36
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	36
Majorité absolue :	19

Sont élus :

Mme Céline Rufener Eschler (PLR), avec 32 voix

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS), avec 32 voix

M. Roland Schorderet (PLR), avec 32 voix

Mme Katia Della Pietra (PS), avec 31 voix

M. Philippe Vaucher (POP), avec 31 voix

M. Malo Bortolini (PLR), avec 30 voix

M. Jean-Marc Hirschy (PS), avec 30 voix

M. Alexandre Iseppi (PLR), avec 29 voix
M. Niels Rosselet-Christ (UDC), avec 25 voix

Obtient des voix :

M. Thierry Ray (AGORA), avec 11 voix

L'élection étant terminée, le président félicite les nouveaux élus et leur souhaite bien du plaisir dans leur nouvelle et ancienne fonction. L'Assemblée applaudit les membres élus.

C) COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS (7 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes :

Au nom du PLR, M. Di Meo propose :

- ✓ Mme Laure Pitteloud et MM. Daniel Dreyer, Sébastien Burri et Quentin Di Meo

Au nom du groupe socialiste, Mme Fuchs-Rota propose :

- ✓ Mme Nathalie Ebner Cottet et M. René Perret

Au nom du groupe UDC, M. Niels Rosselet-Christ propose :

- ✓ M. Sébastien Hirschy

Aucun autre candidat n'étant présenté, les sept membres de la CNAT sont nommés tacitement.

D) COMMISSION DES REGLEMENTS (7 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent des membres à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Sokol Mehmetaj propose :

- ✓ M. Niels Rosselet-Christ

Au nom du socialiste, M. Fuchs-Rota propose :

- ✓ Mme Gloria Dias et M. Emil Margot

Au nom du groupe PLR, M. Quentin Di Meo propose :

- ✓ MM. Florian Dreyer, Hans Peter Gfeller, Daniel Otth et Pierre-Alain Wyss

Aucun autre candidat n'étant présenté, les sept membres de la CREGL sont nommés tacitement.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie la presse de s'être déplacée pour cette séance de constitution. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h29.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

André Rosselet

Gloria Dias